



**Rapport annuel  
2016**

## Contenu

|   |           |
|---|-----------|
| Avant propos du Président   | <b>1</b>  |
| Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire<br>de la Coopérative USS Assurances 2016 | <b>2</b>  |
| Dicastère assurances  | <b>10</b> |
| Rapport des sinistres en 2016   | <b>12</b> |
| Statistique des sinistres   | <b>13</b> |
| Sécurité et prévention  | <b>14</b> |
| Comptes annuels 2016  | <b>16</b> |
| Proposition sur l'utilisation<br>du bénéfice au bilan                           | <b>19</b> |
| Rapport de l'organe de révision   | <b>20</b> |
| Comité  | <b>21</b> |
| Direction administrative  | <b>22</b> |
| Organisation USS Assurances   | <b>24</b> |





## Avant propos du Président

Rudolf Vonlanthen

### **Nos bases sont solides et nous sommes tournés vers l'avenir!**

En 2016, notre Coopérative a connu beaucoup de succès. Dans chaque domaine, nous avons progressé et nous pouvons nous concentrer sur la stratégie que nous nous sommes fixée. Nous privilégions toujours nos relations directes avec nos Coopérateurs, nos fidèles clients.

Bien que dans un environnement difficile, nos finances sont bonnes. Nous pouvons déclarer aux impôts un bénéfice de CHF 180'424.75. Malgré la décision de libération du contrôle de la FINMA, nous effectuons toujours les révisions nécessaires. Nous devons maintenant gérer nos affaires selon le Swiss GAAP FER. Nous n'avons pas enregistré, en 2016, de gros sinistres. Malgré tout la prévention reste notre préoccupation. Nous avons aussi pu prendre toute la mesure du bienfait d'une assurance juridique en faveur de nos sociétés, des membres et des aides.

Lors d'un accident de tir, un ricochet a provoqué des dégâts. Un juge d'instruction zélé a condamné un Officier fédéral de tir et un membre d'une commission de tir et leur a infligé une amende pécuniaire. Après 3 ans de palabres, tous deux ont été reconnus non coupables et libérés de toute peine. Il reste toutefois des frais d'avocats pour un montant de plus de CHF 55'000.00. Par cet exemple, nous pouvons vous démontrer combien l'assurance de protection juridique est importante. Sans couverture, combien seraient encore les fonctionnaires volontaires, les aides des sociétés qui s'engageraient? Je vous invite tous à contracter nos assurances qui sont bon marché. Aujourd'hui... car demain il sera peut-être déjà trop tard.

Les va-et-vient continuels du droit sur les armes de l'UE nous préoccupent. Les ministres de l'intérieur de Bruxelles se sont mis d'accord sur de nouvelles règles. Nous ne pouvons tolérer un durcissement de la loi sur les armes. Nos tireuses et tireurs se comportent intelligemment avec leurs armes. Ils ne tirent pas sur des ennemis politiques, sur des objectifs urbains et ne participent pas, cagoulés, à des manifestations de rues. Par contre, ils participent à des compétitions sportives de tir. Cette différence doit être comprise par les responsables de l'UE et par nos adversaires et notre activité sportive doit être reconnue.

Pour terminer, je voudrais remercier chaque personne qui, d'une manière ou d'une autre, nous accorde son soutien. Un merci tout spécial va à mes collègues du Comité et du comité administratif qui, sous la houlette d'Hans Rudolf Liechti, font un excellent travail.

Il me tient à coeur de relever l'excellente collaboration que nous entretenons avec le DDPS, le SAT, les OFT, la FST et les autres fédérations. Merci beaucoup.

A vous tous, qui êtes fidèles à l'USS Assurances, j'adresse mes remerciements à tous les niveaux.

Rudolf Vonlanthen  
Président USS Assurances.

## Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire de la Coopérative USS Assurances 2016

**Date:** Vendredi, 29 avril 2016  
**Lieu:** Centre de Congrès La Poste,  
Viège (VS)  
**Heure:** 17.00 h

### Ordre du jour

1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 26 avril 2015 à Arbon  
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2015  
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Comptes annuels 2015 et attribution de l'excédent de recettes 2015.  
La comptabilité additionnelle 2015 selon GAAP FER peu être consultée chez Hans Rudolf Liechti.  
a) Rapport de l'organe de révision  
b) Acceptation des comptes et attribution de l'excédent de recettes 2015  
Proposition: acceptation des comptes annuels et attribution du montant de CHF 181'414.09 comme proposé dans le rapport annuel
5. Décharge au Comité  
Proposition: donner décharge
6. Adaptation des «Conditions générales d'assurances»
7. Elections
  - 7.1 Election du Président
  - 7.2 Election des membres du Comité
  - 7.3 Election de l'organe de révision pour une année  
Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne
8. Honorariat
9. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances salue toutes les personnes présentes pour cette 128<sup>ème</sup> Assemblée des délégués ordinaire et donne quelques informations organisationnelles.

Monsieur Niklaus Furger, Président de la Ville de Viège apporte le salut de sa ville.

Réflexions personnelles du président de l'USS Assurances:

Durant l'année écoulée nos travaux ont été importants et de qualité. Le rapport annuel vous relate nos faits et gestes. J'en profite pour remercier toutes celles et ceux qui y ont contribué, les membres du comité et ceux de la direction administrative de notre Coopérative, mais surtout vous, les Coopérateurs.

Il y a 3 ans et demi, en automne 2012, lorsque nous avons travaillé intensivement pour mettre en place la stratégie des années futures, nous ne savions pas encore combien le chemin serait long. Nous nous étions fixés pour but d'analyser tous les frais, de trouver de nouvelles recettes financières et de nouvelles primes, développer notre action en réduisant les frais, éliminer tout ce qui était superflu et supprimer les organes de contrôles inutiles. Les exigences de la FINMA nous ont donné tant de travail qu'elles ont provoqué des maux de tête. Grâce à l'aide de politiciens nous avons obtenu que les petites assurances comme la nôtre puissent travailler sans avoir de lourdes charges administratives et de contrôle.

Malgré tout, un nouveau système de contrôle a été imposé. Il s'agit du Swiss GAAP FER qui est imposé par la Confédération et qui engage plus de 2'000 Coopérateurs. Nos buts ont été atteints, la qualité de nos services augmentée, nous sommes plus rapides dans les décisions qu'auparavant, notre situation financière est saine. De plus, nous avons pu maintenir des montants de primes sans concurrence tout en garantissant une couverture en assurance exemplaire et en consolidant notre section de prévention et sécurité. Notre USS Assurance est une affaire de personne à personne et de tireurs pour les tireurs.

Il me tient particulièrement à cœur de vous remercier, chers coopérateurs, encore une fois, pour votre engagement, votre fidélité et votre confiance. Je remercie tous mes camarades du comité directeur et du comité administratif. J'adresse aussi mes remerciements aux responsables du DDPS, de sa section activité hors du service, aux officiers fédéraux de tir ainsi qu'à ceux de la FST, continuons de parler ensemble!

C'est dans cet état d'esprit que je vous souhaite une bonne santé, beaucoup de chance dans vos actions et une saison de tir 2016 sans accident.

### In Memoriam

Durant l'année écoulée quelques amis et membres de leur famille nous ont quitté pour toujours. Le Président présente à toutes et à tous qui ont été touchés par le deuil notre sympathie. L'Assemblée des délégués se lève et observe une minute de silence.

Un grand nombre d'invités, des Autorités politiques, de la vie Militaire, des Associations de tir, Membres d'honneurs et délégués sont présents à cette Assemblée. La liste exacte est publiée.

### Le Président salue tout particulièrement:

Les Membres d'honneur de l'USS Assurances  
 Monsieur Niklaus Furger, Président de Ville, Viège  
 Monsieur Reinhard Imboden, Président de Commune, Rarogne  
 Monsieur Christophe Darbellay, Président du CO TF 2015 accompagné par quatre de ses membres.  
 Monsieur Urs Weibel, Secrétaire général TF 2015  
 Monsieur Luca Fillippini, Vice-Président de la FST accompagné par le directeur et quelques membres du CD de la FST  
 Madame Gaby Nägeli, Présidente AFTA  
 Monsieur Marcel Ochsener, Président ASM  
 Monsieur Peter A. Wiederkehr, vice-président FSTD

Monsieur Bernhard Lampert, Président ASTV  
 Monsieur Willy Pfund, Pro Tell  
 Monsieur Werner Hohler, Pro Tell  
 Madame Katrin Stucki, Cheffe Tir hors du service SAT  
 Monsieur col Daniel Siegenthaler, Expert fédéral des places de tir 19 OFT en activité ou anciens OFT

### Les représentants de la presse:

Monsieur Patrick Suvada, Communication FST  
 Monsieur Heinz Bolliger, Roi Tir Suisse  
 Monsieur Werner Hirt, Hirt Agence

D'autres personnes invitées se sont excusées pour l'Assemblée de ce jour.

Notre directeur administratif, Hans Rudolf Liechti, est absent aujourd'hui pour une raison bien excusable, son fils se marie.

L'Assemblée de ce jour a été convoquée statutairement, l'ordre du jour n'est pas modifié.

## 1. Salutations, Constitution, Election des scrutateurs

### Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen  
 Procès-verbal: Maggie Mesmer  
 Contrôle: Sepp Rusch,  
 Rolf Schmutz (rempl)  
 Traduction: simultanée

### Scrutateurs

L'Assemblée élit les scrutateurs:  
 – Viktor Hüsser  
 – Fabian Thürler  
 – Petra Hösli

### Présences

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Comité                               | 5          |
| Délégués                             | 197        |
| Total droit de vote                  | 202        |
| Majorité absolue                     | 102        |
| Comité directeur                     | 6          |
| Membres d'honneur sans droit de vote | 7          |
| Invités                              | 59         |
| Organe de révision                   | 1          |
| <b>Total présences</b>               | <b>275</b> |



Le bureau de vote est, en cas de nécessité, composé de: Sepp Rusch, vice-président USS Assurances, Rolf Schmutz, rempli dir administratif et resp. contrôles, avec droit de vote.

## 2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire du 25 avril 2015 à Arbon

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Maggie Mesmer, membre du comité administratif. Il est publié en langue allemande et française aux pages 2 à 9 du rapport annuel 2015.

La parole n'est pas demandée au sujet du procès-verbal.

Décision: le procès-verbal est accepté par les délégués. Le président remercie son auteur.

## 3. Rapport annuel 2015

Le rapport annuel 2015 a été adressé aux délégués le 10 mars en même temps que l'invitation de ce jour. Il est le reflet exact de l'activité de l'année écoulée.

La parole n'est pas demandée au sujet du rapport annuel.

Décision: le rapport annuel 2015 est accepté à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse ses remerciements à Hans Rudolf Liechti pour ses compétences et la manière dont il dirige le comité administratif. Ses remerciements vont également à Rolf Schmutz (rempli dir admin) et à tous les membres de ce comité pour leur travail. Il est très satisfait de la collaboration et invite l'assemblée à leur adresser de vifs applaudissements.

## 4. Comptes annuels 2015

C'est Rolf Schmutz (rempli dir admin) qui présente les comptes annuels 2015.

«Après une année avec les «Conditions générales d'assurances», quelle leçon peut-on tirer?

Les changements sont en général difficilement acceptés raison pour laquelle nous sommes ravis de la manière dont ceux-ci ont été reçus par la majorité des sociétés. Passablement de questions ont été posées, principalement sur le nouveau mode

de calcul des primes. Peu de caissiers ont réclamé au vu de l'augmentation des primes, ceci a bien passé grâce aux nouvelles prestations qui ont augmentées. Quelques sociétés ont constaté qu'elles ne bénéficiaient d'aucune protection en responsabilité civile. D'autres ont constaté qu'elles paient des sommes plus importantes, auprès de compagnies privées, uniquement pour la RC, que pour tout le paquet auprès de l'USS Assurances.

Un grand nombre d'associations cantonales, sous-associations, associations de districts pour toutes les armes et distances ont contracté une assurance chez nous.

Nous avons profité, lors de manifestations, de présenter nos nouveautés. Sur notre site internet l'on répond aussi aux «questions souvent posées».

Dans notre pays, nombreuses sont les organisations qui ne bénéficient pas d'une protection en assurances. Pour les installations de tir exploitées par plus de deux sociétés, il existe une commission du stand, avec ses propres directives ou statuts. Trop peu d'importance est accordée à la couverture en assurances par ces commissions et lors de sinistre, les complications arrivent.

Selon le slogan «tout sous un même toit», nous offrons à nos sociétés une bonne protection.



## Sinistres

Pour l'année écoulée, nous avons enregistré 27 nouveaux sinistres. Ils se répartissent comme suit:

- 5 cas de dommages personnels
- 14 cas de responsabilité civile
- 5 cas de casco
- 3 cas pour le crédit libre

Pour 8 cas, nous n'avons pas eu à intervenir. Un sinistre impliquant un écolier, qui a reçu un plomb sous un œil par un fusil à air comprimé, est encore ouvert. Le jeune homme est encore en traitement. Un cas lourd de 2014 n'est pas encore liquidé. Le cas est traité actuellement par la justice. L'auteur du dommage a été reconnue responsable et condamnée à une peine avec sursis. Par chance sa société bénéficiait de notre assurance protection juridique de sorte que les frais ont été pris en charge par cette dernière. Pour la personne blessée, les frais de traitement ont dépassé les CHF 100'000.00. L'assurance responsabilité civile de l'auteur a pris les frais à sa charge, elle se retourne toutefois contre elle ayant commis une faute grave. Il faut donc compter avec un recours. Par mesure de précaution, nous avons mis passablement d'argent en réserve pour ce cas.

Cette année a été marquée par un nombre impressionnant de «coups partis» involontairement. Cinq cas ont été annoncés. Ceci nous amène à dire combien sont importantes les

### Sécurité et Prévention.

La routine est le plus grand facteur de risque. Une arme doit toujours être considérée comme chargée. Avec ces mots, nous aimerions sensibiliser nos membres afin qu'ils y accordent la première priorité. Le départ inopiné d'un coup peut avoir de fâcheuses conséquences.

Notre responsable du domaine sécurité et prévention a lancé un appel. Nous espérons que tireuses et tireurs se sentiront concernés.

Durant les dernières décennies, nous avons lancé passablement d'actions dans le domaine de la sécurité et de la prévention, en collaboration avec la

SUVA/Assurance militaire. Une nouvelle action d'appareil «protection de l'ouïe» est lancée cette année. Une commande peut être faite et, à partir de 10 pièces, les appareils sont vendus au prix de CHF 14.50. Dans de nombreuses installations de tir, les appareils mis à disposition sont usagés et n'apportent plus aucune protection. Nous osons espérer que notre action portera ses fruits. Nous investissons pour la prévention et afin de limiter les sinistres.

### Comptes annuels 2015

Au 31.12.2015, nous avons été libérés, en qualité d'assureur pour le sport, du contrôle de la FINMA. Nous vous informerons sous point 6.

Cette libération ne veut toujours pas dire que nous n'avons plus besoin de tenir une comptabilité. En plus des comptes annuels, nous devons, selon le CO, étant donné que nous avons plus de 2'000 coopérateurs, tenir les comptes annuels selon les standards. Ceci se fait nouvellement selon les normes de Swiss GAAP FER.

Notre actuaire continuera de nous accompagner dans nos affaires et de contrôler l'exactitude de nos opérations

Selon le CO, nous devons respecter la nouvelle présentation des comptes annuels. Ceux-ci vous ont été remis en annexe et je renonce à apporter d'autres précisions, par contre je suis prêt à répondre à vos questions.

### Investissements

La suppression du taux plancher de l'Euro nous a également touchés. Nous avons perdu 15% de nos actions à l'étranger. Heureusement, nous avons fait des réserves sachant que cela pouvait arriver.

### Immeuble rue de Fribourg

Notre immeuble est loué à 100%. Contrairement aux investissements, nous connaissons ici un bon rendement.

- Rapport brut CHF 142'040.00
- Au vu de la valeur du marché, aucun besoin de dévaluation
- Durant l'année, nous avons effectué des travaux d'assainissement à l'immeuble pour un montant d'env. CHF 60'000.00
- Rendement brut 6.60%

### Encaissement des primes

Avec les nouvelles CGA et l'adaptation des primes, nous avons encaissé CHF 513'993.18. La réassurance, pour 2015, auprès de la Vaudoise passe de CHF 50'000.00 à CHF 96'000.00.

### Charges

- Les frais d'administration et d'exploitation figurent en détail dans le rapport annuel
- En prévision du paiement des sinistres, nous avons augmenté notre réserve de CHF 40'000.00.
- Les frais pour l'AD «ancienne version» se sont limités à CHF 40'000.00.
- La quotité d'impôts pour l'année 2009 n'est toujours pas connue. Des réserves ont été faites.

### Bilan

- Aucun risque n'est à signaler au bilan
- Le capital propre (sans réserve) se monte au 31.12.15 à CHF 6'658'414.09
- Les liquidités sont importantes. Pour l'instant aucun placement intéressant n'est connu. Nous n'avons pas encore eu affaire avec des intérêts négatifs auprès des banques.

### Excédent de recettes et attribution de celui-ci

L'Assemblée des délégués dispose d'un montant de CHF 181'414.09. Nous proposons la répartition suivante:

- Attribution aux réserves statutaires CHF 150'000.00
- Attribution aux réserves techniques CHF 31'000.00
- Report sur nouveau compte CHF 414.09

### Révision/FINMA

La révision a été effectuée pour la première fois par l'entreprise Balmer-Etienne, Lucerne. Grâce à la libération de la FINMA un rapport détaillé ne doit plus être fourni à cette Autorité. Le rapport de révision se trouve en page 20.

Notre actuaire, Mme Dr Ort a délivré un rapport positif sur la conduite de nos affaires.

### Remerciements

Nous avons derrière nous une année bien chargée. Je remercie toute mon équipe pour leur engagement.

Nous nous réjouissons de pouvoir faire profiter toutes les tireuses et tireurs de nos prestations par le slogan:

### «TOUT SOUS LE MÊME TOIT»

#### a) Rapport de l'organe de révision

L'entreprise Balmer-Etienne AG n'a aucun commentaire à ajouter au rapport de révision établi.

#### b) Acceptation des comptes annuels et attribution de l'excédent de recettes figurants au bilan de l'exercice 2015

Les délégués acceptent la proposition faite par le Comité. Ils acceptent les comptes et attribuent l'excédent de recette à l'unanimité.

### 5. Décharge au Comité

Décision: Les délégués donnent décharge au Comité dans sa composition actuelle (rapport annuel page 21) et ceci à l'unanimité.

Le Président, Rudolf Vonlanthen, remercie, au nom du Comité, l'Assemblée pour la confiance témoignée.



## 6. Adaptation des «Conditions générales d'assurances»

Les Coopérateurs ont été informés par courrier adressé avec l'invitation de ce jour sur les adaptations des Conditions générales d'assurances. Ces adaptations ont été rendues nécessaires par la libéralisation de la FINMA. Le président Rudolf Vonlanthen informe en détail sur ce sujet.

Avec la décision de la FINMA du 26 novembre 2015, l'USS Assurances est libérée de la surveillance au 31 décembre 2015, ceci sous certaines conditions. Les cinq conditions requises ont été remplies. Une sixième doit l'être jusqu'au 30 juin 2016. Il s'agit des assurances pour les personnes non membres et les aides. Afin que notre couverture demeure pour cette catégorie de personnes, l'USS Assurances doit se réassurer auprès d'une autre compagnie d'assurances reconnue par la FINMA.

L'art 1 des CGA est donc modifié comme suit:

- a) inchangé
- b) inchangé
- c) est remplacé par:
  - c) Les personnes suivantes sont assurées par un contrat collectif auprès d'une autre Compagnie d'assurance reconnue par la FINMA:**
    - Les autres tireurs qui ne sont pas membres d'une société de tir.
    - Le personnel de l'exploitation du tir qui exploite le restaurant, inclus les jeunes gens et les aides sous le contrôle d'une personne responsable.
    - Les Officiers fédéraux de tir et les membres des commissions de tir s'ils ne sont pas membres d'une société.

### d) sont également assurés par un contrat collectif:

La responsabilité civile du propriétaire foncier, preneur d'assurance n'est propriétaire que de l'immeuble, mais pas du terrain.

Pour les Coopérateurs/Sociétés, rien ne change. Sous c) les personnes citées qui ne sont pas membres d'une société sont assurées directement par une assurance spéciale conclue par l'USS Assurances.



Les primes ne sont pas touchées par ces adaptations et ne subissent aucune hausse. Il s'agit d'une affaire interne à l'USS Assurances.

La FINMA exige que l'USS Assurances renseigne les Coopérateurs de ces adaptations des CGA. Ces informations sont également publiées sur le site internet de l'USS Assurances.

Cette libération de la FINMA veut dire que nous devons étant donné que nous avons plus de 2'000 Coopérateurs présenter nos comptes selon le nouveau système standard appelé Swiss GAAP FER selon le Code des obligations.

Notre actuaire continuera de contrôler les activités de notre Coopérative et de nous soutenir.

Au vu des questions souvent posées au sujet des membres des sociétés, le président apporte les précisions suivantes:

Sont qualifiés de membres des sociétés, tous ceux qui ont droit de vote (membres actifs et passifs) selon les statuts de la société. Pour ce qui est des sociétés membres de la FST, il s'agit des membres annoncés dans l'AFS.

Rudolf Vonlanthen met en délibération les adaptations des CGA. La parole n'est pas demandée.

Décision: Les Coopérateurs acceptent les adaptations de l'art 1 des CGA à l'unanimité.



Le président met un terme à ce point de l'ordre du jour et déclare:

**«Ainsi, nous avons une couverture en assurance complète, comme le veut notre slogan: USS Assurances petite mais fine ou: tout sous un même toit.»**

## 7. Elections

La parole est donnée au vice-président Sepp Rusch.

### 7.1 Election du président

Le vice-président, Sepp Rusch, propose de réélire pour une nouvelle période de 4 ans l'actuel président:

**Rudolf Vonlanthen**, 1954, de Giffers, président depuis 2012, agent général de la Vaudoise Assurances à Fribourg, président cantonal des tireurs fribourgeois et membre du Grand Conseil de ce même canton.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Le président est confirmé pour une nouvelle période de 4 ans.

Le vice-président remercie Rudolf Vonlanthen au nom des délégués pour son engagement et lui souhaite beaucoup de succès pour la poursuite de la conduite de l'USS Assurances.

### 7.2 Election des membres du comité

Les autres membres du comité sont à disposition pour une réélection. Ce sont:

**Peter Schneeberger**, 1948, domicilié à Zoug, retraité, membre du comité depuis 2008. Il était déjà membre de 1995 jusqu'à l'AD de 2006. Avec la nouvelle organisation de 2008, il s'était mis à disposition en qualité de professionnel de l'assurance.

**Sepp Rusch**, 1963, d'Appenzell, rempli du directeur administratif de l'Assurance de son canton. Un homme de terrain et tireur. Il s'est beaucoup occupé de l'établissement des nouvelles CGA. Il a été nommé au sein du comité en 2012.

**Stefan Zahler**, 1968, domicilié à Wimmis, Economiste d'entreprise Expert diplômé en économie il travaille auprès de Swisscom. Il est responsable, auprès de l'USS Assurances, de l'aspect financier. Il a été nommé au sein du comité en 2013.

**Marzio Landis**, 1969, domicilié à Lugaggia TI, diplômé en assurances. Il travaille auprès de la direction régionale de la Vaudoise à Lugano. Il a également été élu en 2013.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Tous les personnes citées ci-dessus sont réélues pour une période de 4 ans.

### 7.3 Election de l'organe de révision pour une année

Proposition: Balmer-Etienne AG de Lucerne, représenté par Mme Bettina Bucher.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: l'entreprise Balmer-Etienne AG, Lucerne, est confirmée dans sa tâche pour une année.

l'intérêt qu'ils démontrent envers l'USS Assurances. Il remercie le comité d'organisation de cette journée sous la direction de MM Viktor Borter et Urs Weibel. Il remercie également tous ses collègues du comité et de la direction administrative ainsi que le photographe Aschi Nydegger. Un merci tout spécial est adressé à la formation musicale «Sempre Avanti» et aux représentants de la presse pour l'excellent article qu'ils publieront.

### 8. Honorariat

- colonel Bernhard Fuchs  
OFT ar 14 de 2010 à 2015
- major Urs Burkhalter  
OFT ar 7 de 2000 à 2015
- colonel EMG Jean-Paul Buschauer  
Expert fédéral des installations de tir de 2011 à 2015

Le président souhaite à tous de passer de bons moments, une bonne santé et une bonne saison de tir 2016.

Fin de l'Assemblée des délégués: 18.00 heures.

Viège, le 29.04.2016

Rudolf Vonlanthen relève les mérites de ces trois officiers de tir et les remercie pour le travail effectué. Un cadeau leur est remis.

La teneur du procès-verbal  
Maggie Mesmer

### 9. Divers

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

Le président met un terme à cette 128<sup>ème</sup> Assemblée des délégués en réitérant ses remerciements à tous les délégués et invités pour leur fidélité et



## Dicastère assurances

### Assurances de longue durée pour entreprises et tirs de nuit

Les assurances spéciales pour entreprises et tirs de nuit peuvent dès maintenant être conclues pour une longue durée. Ceci veut dire que pour le même montant de prime, la couverture passe d'une à trois manifestations de tir. Ceci évite une nouvelle annonce à chaque manifestation.

### Aperçu du montant des primes

|      |  |            |
|------|--|------------|
| 31.3 | Primes pour un contrat de longue durée tir d'entreprises |            |
|      | 1 – 3 tirs   | CHF 60.00  |
|      | 4 – 8 tirs   | CHF 120.00 |
|      | dès 9 manifestations de tir: individuellement            |            |
|      | max. 40 tireurs par manifestation                        |            |

|      |  |            |
|------|--|------------|
| 31.6 | Primes pour un contrat de longue durée tir de nuit |            |
|      | 1 – 3 tirs   | CHF 60.00  |
|      | 4 – 8 tirs   | CHF 120.00 |
|      | dès 9 manifestations de tir: individuellement      |            |

### Nos 3'096 membres coopérative se répartissent comme suit:

- Associations nationales
- Sociétés de tirs membres de la Fédération Sportive Suisse de Tir (FST)
- Associations cantonales, sous sections de la FST
- Associations de district, de régions
- Exploitants d'installations de tir avec plusieurs sociétés\*
- Exploitants d'installations de tir en sous-sol
- Association Suisse des Matcheurs et sociétés de matcheurs

- Associations de tireurs vétérans
- Société de tir dynamique
- Chasseurs, sociétés de chasse
- Swiss Clay Shooting Federation
- Arbalétriers
- Installations de tir pour Biathlon
- Tireurs à l'arc
- Sociétés de tir isolées
- Organisations et délégations
- Cas spéciaux

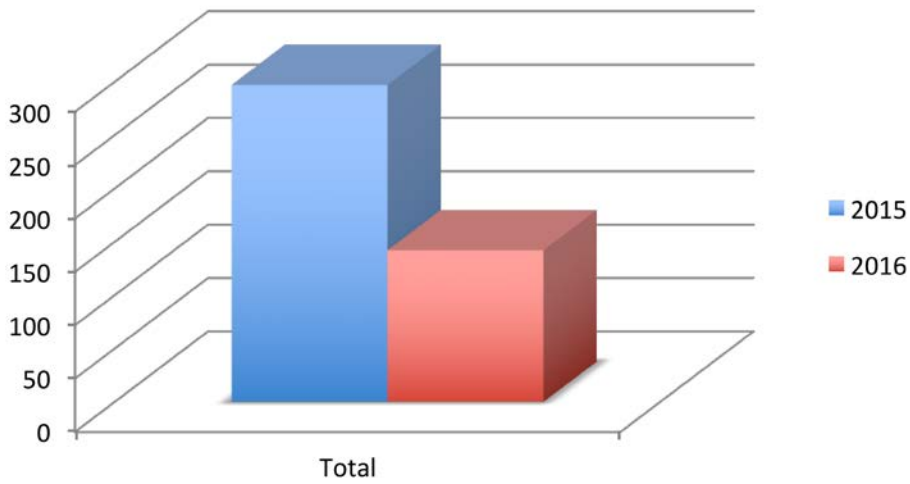
\* Organisations qui bénéficient d'une propre forme juridique. Lors d'un sinistre, bien qu'elles bénéficient d'une couverture globale, l'on cherchera à établir les compétences de chacune afin de ne pas surcharger des sociétés inutilement.

A ce jour, 1165 sociétés ont conclu une assurance de protection juridique auprès de l'Orion. Nous vous invitons à conclure une telle assurance pour le modique montant de CHF 40.00 par année. La proposition peut être établie en ligne.

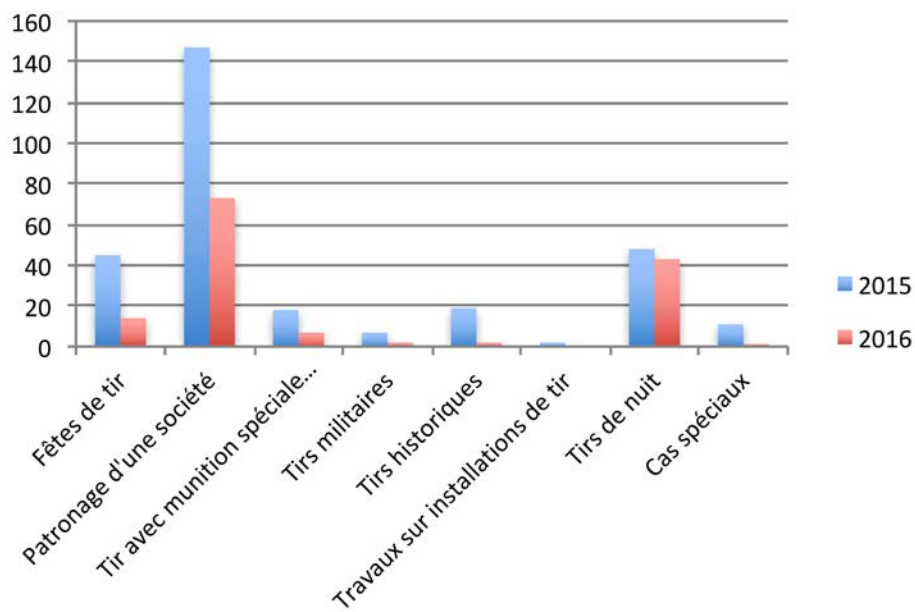
Nous remercions tous les membres des sociétés, les fonctionnaires et les tireurs qui font connaître l'USS Assurances autour d'eux.

Les responsables assurances  
Hermann Mesmer, Eric Zosso

## Nombre assurances spéciales



## Assurances spéciales



## Rapport des sinistres en 2016

L'exercice 2016 a été favorable à l'USS Assurances en matière de sinistres. Peu de cas ont été annoncés malgré le grand nombre de manifestations de tir. 24 nouveaux cas ont été enregistrés dont 8 de responsabilité civile, 9 accidents, 4 casco et 3 cas pour lesquels l'USS Assurance est intervenue avec son crédit libre.

Nous avons pu liquider 5 anciens sinistres. Pour ces cas, nous avons dépensé la somme de CHF 34'226.40. Trois cas sont actuellement encore d'actualité et d'importants montants ont été mis en réserve.

Le nombre de coups lâchés involontairement a diminué en 2016. Il reste toutefois encore relativement haut. Par chance aucune lésion corporelle n'est à déplorer. La sécurité reste le B à Ba de l'activité de tir. Avec votre collaboration, je m'efforce de tout mettre en œuvre afin que la saison qui s'ouvre se déroule sans accident.

Le tragique décès d'un tireur en 2009 a été réglé après presque 7 ans de tractations. Divers intervenants ont réglé les questions en suspens de telle sorte que l'USS Assurances a également pu régler ce cas administrativement.

Nous remercions nos assurés, les tireurs, qui ont le souci de respecter les prescriptions et directives. Ils réfléchissent et sont prévoyants. Ceci aide fortement à la diminution des sinistres. Fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres des comités ainsi que toutes les tireuses et tous les tireurs se prennent en charge. L'USS Assurances leur adresse ses remerciements pour le soutien apporté et l'attention qu'ils portent à la pratique de notre beau sport.

Nous vous rappelons que les sinistres peuvent être annoncés en ligne sur notre site internet. En cas de gros sinistre et en particulier si des personnes sont touchées, nous vous prions de nous renseigner au plus vite, par e-mail ou par téléphone.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos factures sans commentaire sur le déroulement de l'accident. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires facilement par écrit ou par e-mail ([eric.zosso@uss-versicherungen.ch](mailto:eric.zosso@uss-versicherungen.ch) ou 079 249 89 73). Dans le cas où nous aurions besoin d'un complément d'information, nous vous contacterons.

D'autres infos sous  
**[www.uss-versicherungen.ch](http://www.uss-versicherungen.ch)**

Le responsable sinistres  
Eric Zosso



## Statistique des sinistres

|                                      | 2011      | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      | 2016      |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Nombre de sinistres</b>           | <b>34</b> | <b>28</b> | <b>20</b> | <b>28</b> | <b>28</b> | <b>24</b> |
| <b>Liquidés au 31.12.</b>            | <b>18</b> | <b>19</b> | <b>16</b> | <b>16</b> | <b>23</b> | <b>18</b> |
| <b>Répartition par associations</b>  |           |           |           |           |           |           |
| FST                                  | 27        | 23        | 13        | 24        | 27        | 15        |
| ASTA                                 | 7         | 5         | 6         | 3         | 0         | 1         |
| Autres                               | –         | –         | 1         | 1         | 1         | 1         |
| <b>Genre de sinistres</b>            |           |           |           |           |           |           |
| Accidents                            | 9         | 10        | 3         | 11        | 5         | 9         |
| En cours de route                    | 1         | 1         | –         | –         | 0         | –         |
| Dommages choses                      | 13        | 11        | 13        | 8         | 5         | 4         |
| Dommages RC                          | 11        | 6         | 4         | 9         | 14        | 8         |
| Dommages Ouï                         | 1         | 2         | –         | –         | 1         | 3         |
| <b>Répartition par manifestation</b> |           |           |           |           |           |           |
| Groupe A                             |           |           |           |           |           |           |
| Tirs obligatoires                    | 1         | 1         | –         | 1         | 0         | 0         |
| Tir en campagne                      | 2         | 2         | –         | 2         | 1         | 0         |
| Cours jeunes tireurs                 | 3         | –         | –         | 1         | 0         | 1         |
| Autres cours                         | 5         | 1         | 1         | –         | 1         | 3         |
| Tirs de société                      | 6         | 7         | 1         | 2         | 5         | 2         |
| Fêtes de tir                         | 4         | 9         | 4         | 3         | 1         | 8         |
| En outre                             |           |           |           |           |           |           |
| Exploitation en général              | 11        | 6         | 10        | 17        | 15        | 9         |
| Tirs d'entreprises                   | –         | –         | –         | –         | 0         | –         |
| Air comprimé                         | –         | –         | –         | –         | 2         | –         |
| Travaux                              | 2         | 2         | 4         | 2         | 3         | 1         |
| <b>Les dommages ont touché</b>       |           |           |           |           |           |           |
| Participants                         | 14        | 16        | 10        | 17        | 4         | 14        |
| Jeunes tireurs                       | 2         | 1         | –         | 1         | 1         | 0         |
| Cibarres                             | –         | –         | –         | 1         | 0         | –         |
| Autres fonctionnaires                | 4         | 4         | –         | –         | 0         | 1         |
| Tierce personne                      | 10        | 6         | 4         | 7         | 6         | 8         |
| Société                              | 4         | 1         | 6         | 2         | 1         | 1         |
| Prise en charge par crédit libre     | 2         | 1         | 4         | 4         | 3         | 3         |
| Dommages non assurés                 | 8         | 3         | 6         | 8         | 8         | 10        |

## Sécurité et prévention

### Actions prévention des sinistres

L'action «pharmacies de secours» pour les sociétés de tir a été lancée en 2012. Elle a été subventionnée par la SUVA/Assurance militaire et l'USS Assurances, ceci jusqu'à la fin de l'année dernière. A la fin de cette action nous avons vendu 750 pièces. Le remplacement du matériel utilisé peut se faire au moyen du bulletin de commande directement auprès du livreur.

Au début de cette année, nous avons mis en route une nouvelle action «appareils de protection pour l'ouïe». Cette action est également subventionnée par la SUVA/Assurance militaire, l'USS Assurances et l'entreprise Thomi + Co AG/SA. Jusqu'à fin 2016: 7'502 pièces d'appareils ont été commandés. Cette action permet de remplacer les anciens appareils qui se trouveraient encore sur les installations de tir.

### Mise en œuvre, Conseils, Documentation

Malgré le «support internet», le contact personnel est toujours privilégié concernant le domaine de la sécurité et de la prévention. La collaboration entre les OFT et l'USS Assurances, l'échange d'informations au sujet des installations de tir, de l'activité sportive de tir sont bonnes et intensives. Cette activité est particulièrement importante pour l'enregistrement des informations (env. 200 documents en 2016) ce qui permet au Comité administratif d'avoir un bon suivi.

### Engagements

Voici un aperçu non exhaustif de nos engagements:

- Participation au rapport d'instruction des OFT et com tir ar 16.
- Participation au rapport fédéral des OFT dans le cadre de la Conférence de Tir à Olten et à Münchenwiler avec conférence «Sécurité et Prévention».
- Présentation de l'USS Assurances lors de 13 cours avec env. 290 participants lors de cours pour moniteurs de tir, cours moniteurs jeunes tireurs, cours moniteurs de chasse et lors des cours «Security Officer Kurse».
- Participation à l'exposition «Tir-chasse-pêche» à Berne.
- Soutien aux OFT et personnes compétentes lors du projet, de la construction ou rénovation d'installations de tir. Conseils pour l'établissement du permis de construire.
- Visite aux participants lors du «Tir des garçons» de Zürich et à la finale du pistolet 50m.

Ueli Blaser  
Sécurité et prévention







## Comptes annuels 2016

| Comptes de résultat                           | Notes | 2016                | 2015                |
|---|-------|---------------------|---------------------|
| Primes brutes                                 | 3.1   | 598'148.50          | 610'681.35          |
| Parts des réassureurs                         |       | - 110'935.23        | - 96'688.17         |
| <b>Primes nettes</b>                          |       | <b>487'213.27</b>   | <b>513'993.18</b>   |
| Sinistres payés                               |       | - 56'125.85         | - 28'281.45         |
| Variation de la réserve mathématique          |       | 0.00                | - 40'000.00         |
| <b>Charges des sinistres</b>                  |       | <b>- 56'125.85</b>  | <b>- 68'281.45</b>  |
| Prévention des accidents                      |       | - 11'525.40         | - 11'025.00         |
| Expertises, homologations, cours              |       | - 35'979.30         | - 36'305.35         |
| Amortissements                                |       | - 15'292.80         | - 40'820.75         |
| Charges administratives                       | 3.2   | - 319'580.66        | - 304'525.95        |
| <b>Charges d'exploitation</b>                 |       | <b>- 382'378.16</b> | <b>- 392'677.05</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                |       | <b>48'709.26</b>    | <b>53'034.68</b>    |
| Résultat des immobilisations financières, net | 3.3   | 233'779.04          | 169'907.92          |
| <b>Bénéfice avant impôt</b>                   |       | <b>310'488.30</b>   | <b>222'942.60</b>   |
| Impôts directs                                |       | - 102'063.55        | - 41'647.89         |
| <b>Bénéfice</b>                               |       | <b>180'424.75</b>   | <b>181'294.71</b>   |

| Bilan                                | Notes | 2016                | 2015                |
|--------------------------------------|-------|---------------------|---------------------|
| Trésorerie                           |       | 643'882.68          | 911'592.08          |
| Autres créances à court terme        |       | 12'971.90           | 6'718.52            |
| Actifs de régularisation             |       | 22'648.70           | 13'010.00           |
| <b>Total des actifs courants</b>     |       | <b>679'503.28</b>   | <b>931'320.60</b>   |
| Immobilisations financières          | 3.4   | 6'741'152.96        | 6'306'419.70        |
| <b>Total des actifs non courants</b> |       | <b>6'741'152.96</b> | <b>6'306'419.70</b> |
| <b>Total des actifs</b>              |       | <b>7'420'656.24</b> | <b>7'237'740.30</b> |

| Bilan  | Notes | 2016                | 2015                |
|--|-------|---------------------|---------------------|
| Dettes résultant de livraisons et de prestations |       | 54'316.20           | 83'449.54           |
| Passifs de régularisation                        |       | 92'501.20           | 60'876.67           |
| Provisions à court terme                         | 3.5   | 335'000.00          | 315'000.00          |
| <b>Total des passifs courants</b>                |       | <b>481'817.40</b>   | <b>459'326.21</b>   |
| Provisions à long terme                          | 3.5   | 100'000.00          | 120'000.00          |
| <b>Total des passifs non courants</b>            |       | <b>100'000.00</b>   | <b>120'000.00</b>   |
| <b>Total des passifs</b>                         |       | <b>581'817.40</b>   | <b>579'326.21</b>   |
| Capital-social                                   |       | 3'000'000.00        | 3'000'000.00        |
| Réserves facultatives issues du bénéfice         |       |                     |                     |
| Réserve statutaire                               |       | 3'070'000.00        | 2'920'000.00        |
| Réserve technique                                |       | 588'000.00          | 557'000.00          |
| Bénéfice reporté                                 |       | 414.09              | 119.38              |
| Bénéfice   |       | 180'424.75          | 181'294.71          |
| <b>Total des capitaux propres</b>                |       | <b>6'838'838.84</b> | <b>6'658'414.09</b> |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b> |       | <b>7'420'656.24</b> | <b>7'237'740.30</b> |

| Tableau des flux de trésorerie                                     | 2016                | 2015                |
|--|---------------------|---------------------|
| Bénéfice   | 180'424.75          | 181'294.71          |
| Amortissements et corrections de valeur                            | - 31'893.38         | 43'490.52           |
| Variation des actifs et passifs courants                           | - 13'400.89         | 105'303.28          |
| Achat d'immobilisations financières                                | - 1'900'753.38      | - 1'638'138.05      |
| Vente d'immobilisations financières                                | 1'513'206.30        | 1'201'720.80        |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>   | <b>- 252'416.60</b> | <b>- 106'328.74</b> |
| Achat d'immobilisations incorporelles                              | - 15'292.80         | - 40'820.75         |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b> | <b>- 15'292.80</b>  | <b>- 40'820.75</b>  |
| <b>Variation de la trésorerie</b>                                  | <b>- 267'709.40</b> | <b>- 147'149.49</b> |
| <b>Liquidité au 1er janvier</b>                                    | <b>911'592.08</b>   | <b>1'058'741.57</b> |
| Variation de la trésorerie   | - 267'709.40        | - 147'149.49        |
| <b>Liquidité au 31 décembre</b>                                    | <b>643'882.68</b>   | <b>911'592.08</b>   |

## Comptes annuels 2016

### Annexe aux comptes annuels

#### 1. Informations générales

##### Nom, forme juridique et siège

USS Assurances société coopérative, Berne

##### Nombre d'emplois à plein temps

La moyenne d'emplois à plein temps était inférieure à 10 lors de l'exercice sous revue ainsi que lors de l'exercice précédent.

##### Honoraires versés à l'organe de révision

Les prestations en matière de révision pour les comptes annuels 2016 s'élevaient à CHF 15'000.00.

#### 2. Principales règles comptables

##### Immobilisations financières

Les immobilisations financières contiennent des titres cotés et un placement immobilier. Les titres sont comptabilisés à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur. Le placement immobilier est comptabilisé à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements.

##### Provisions techniques d'assurances

Les provisions pour sinistres à la date du bilan correspondent à une estimation des indemnités futures et des frais de traitement. En outre, une provision mathématique est comptabilisée. Cette provision compte tenue des variations de la fréquence et du montant des sinistres. La provision mathématique est calculée selon des méthodes de calcul mathématique.

#### 3. Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

| <b>3.1 Primes brutes</b>                 | <b>2016</b>       | <b>2015</b>       |
|--|-------------------|-------------------|
| Accidents                                | 239'259.40        | 244'272.55        |
| Domages matériels                        | 59'814.85         | 61'068.10         |
| Responsabilité civile                    | 299'074.25        | 305'340.70        |
| <b>Total des primes brutes</b>           | <b>598'148.50</b> | <b>610'681.35</b> |
| <b>3.2 Charges administratives</b>       | <b>2016</b>       | <b>2015</b>       |
| Encaissement des primes                  | 22'232.00         | 20'189.95         |
| Indemnités de fonction, salaires         | 84'200.00         | 70'325.00         |
| Dépenses séances                         | 73'214.75         | 72'814.75         |
| Révision, conseils                       | 18'393.60         | 31'540.75         |
| Assemblée des délégués                   | 37'605.15         | 39'688.35         |
| Imprimés, frais bureau                   | 33'229.70         | 39'404.40         |
| Frais informatiques                      | 15'831.55         | 11'633.75         |
| Réclame, sponsoring                      | 34'873.91         | 18'929.00         |
| <b>Total des charges administratives</b> | <b>319'580.66</b> | <b>304'525.95</b> |

| <b>Annexe aux comptes annuels</b>                             |                     |                     |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>3.3 Résultat des immobilisations financières, net</b>      | <b>2016</b>         | <b>2015</b>         |
| Produit des titres  | 247'418.51          | 140'974.68          |
| Frais de gestion, commissions                                 | - 54'112.02         | - 48'618.26         |
| <b>Total du résultat des titres</b>                           | <b>193'306.49</b>   | <b>92'356.42</b>    |
| Produit locatif   | 139'942.00          | 142'040.00          |
| Frais d'immeuble  | - 39'469.45         | - 64'488.50         |
| Amortissement   | - 60'000.00         | 0.00                |
| <b>Total du résultat du placement immobilier</b>              | <b>40'472.55</b>    | <b>77'551.50</b>    |
| <b>Total du résultat des immobilisations financières, net</b> | <b>233'779.04</b>   | <b>169'907.92</b>   |
| <b>3.4 Immobilisations financières</b>                        | <b>2016</b>         | <b>2015</b>         |
| Obligations   | 1'222'431.84        | 1'072'327.73        |
| Actions   | 1'529'621.59        | 1'376'342.99        |
| Fonds   | 2'049'099.53        | 1'857'748.98        |
| <b>Total des titres</b>                                       | <b>4'801'152.96</b> | <b>4'306'419.70</b> |
| Placement immobilier  | 1'940'000.00        | 2'000'000.00        |
| <b>Total des immobilisations financières</b>                  | <b>6'741'152.96</b> | <b>6'306'419.70</b> |
| <b>3.5 Provisions</b>   | <b>2016</b>         | <b>2015</b>         |
| Provisions pour sinistres                                     | 235'000.00          | 215'000.00          |
| Autres provisions   | 100'000.00          | 100'000.00          |
| <b>Total des provisions à court terme</b>                     | <b>335'000.00</b>   | <b>315'000.00</b>   |
| Réserve mathématique à long terme                             | 100'000.00          | 120'000.00          |
| <b>Total des provisions</b>                                   | <b>435'000.00</b>   | <b>435'000.00</b>   |

## Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan

|                                | <b>2016</b>       | <b>2015</b>       |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Bénéfice                       | 180'424.75        | 181'294.71        |
| Bénéfice reporté               | 414.09            | 119.38            |
| <b>Bénéfice porté au bilan</b> | <b>180'838.84</b> | <b>181'414.09</b> |
| <b>Attribution à:</b>          |                   |                   |
| Réserve statutaire             | 150'000.00        | 150'000.00        |
| Réserve technique              | 30'000.00         | 31'000.00         |
| <b>Total attributions</b>      | <b>180'000.00</b> | <b>181'000.00</b> |
| <b>Report à nouveau</b>        | <b>838.84</b>     | <b>414.09</b>     |



Balmer-Etienne AG  
 Kauffmannweg 4  
 CH-6003 Luzern  
 Téléphone +41 41 228 11 11  
 Fax +41 41 228 11 00  
 www.balmer-etienne.ch  
 info@balmer-etienne.ch

## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de

USS Assurances Coopérative, Berne

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'USS Assurances Coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organ de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, le 16 février 2017

Balmer-Etienne AG

Urs Matter  
 Expert-réviseur agréé  
 (réviseur responsable)

Roland Furger  
 Expert-réviseur agréé

## Vorstand / Comité



### Präsident/Président

#### Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7  
1735 Giffers

Tel. G +41 26 347 18 20  
Mobile +41 79 679 29 57  
rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



### Vize-Präsident, Finanzen/Vice-président, Finances

#### Rusch Sepp

Hostet 5  
9050 Appenzell

Tel. G +41 71 788 08 93  
Mobile +41 79 543 06 60  
sepp.rusch@uss-versicherungen.ch



### Mitglied, Finanzen/Membre, Finances

#### Zahler Stefan

Ahornstrasse 2  
3752 Wimmis

Tel. G +41 58 221 62 60  
Mobile +41 79 627 97 35  
stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



### Mitglied/Membre

#### Schneeberger Peter

Hofstrasse 8  
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74  
peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



### Mitglied/Membre

#### Landis Marzio

Via alla Motta  
6953 Lugaggia

Tel. G +41 91 913 84 45  
Mobile +41 78 680 25 52  
marzio.landis@uss-versicherungen.ch

## Geschäftsführung / Direction administrative

### Geschäftsführer Directeur administratif



**Liechti Hans Rudolf**  
Spiezbergstrasse 24 A  
3700 Spiez  
Tel. P +41 33 654 41 60  
Mobile +41 79 333 30 46  
hansrudolf.liechti@  
uss-versicherungen.ch

### Geschäftsführer Stv., Prämieninkasso Encaissement des primes



**Schmutz Rolf**  
Asylstrasse 14b  
Postfach 294  
3700 Spiez  
Mobile +41 79 356 09 57  
rolf.schmutz@  
uss-versicherungen.ch

### Administration



**Mesmer Maggie**  
Im Grund  
9052 Niederteufen  
Mobile +41 79 289 93 66  
maggie.mesmer@  
uss-versicherungen.ch

### Versicherungen / Assurances Deutschschweiz, Tessin



**Mesmer Hermann**  
Im Grund  
9052 Niederteufen  
Mobile +41 79 229 34 55  
hermann.mesmer@  
uss-versicherungen.ch

### Versicherungen, Schäden / Assurances, Sinistres Suisse Romande



**Zosso Eric**  
c/o Vaudoise Assurances  
Rue St-Pierre 18  
1701 Fribourg  
Tel. G +41 26 347 21 83  
Mobile +41 79 249 89 73  
eric.zosso@  
uss-versicherungen.ch

### Übersetzer, Archiv Traducteur, Archives



**Beucler Germain**  
Chaindon 30  
2732 Reconville  
Tel. P +41 32 926 32 29  
Mobile +41 79 797 33 60  
germain.beucler@  
uss-versicherungen.ch

### Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



**Blaser Ueli**  
Postfach 712  
3550 Langnau i. E.  
Tel. P +41 34 402 46 60  
Mobile +41 79 309 42 27  
ueli.blaser@  
uss-versicherungen.ch



## Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

## Aktuarin / Actuaire

Ort Marianne Dr., Aktuariat, Culmannstrasse 53, 8006 Zürich

## Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

**Gloor Hansrudolf**, Veilchenweg 3, 5034 Suhr

**Breitenmoser Elmar**, Höheweg 18, 8834 Schindellegi

**Kunz Otto**, Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

**Mäder René**, Studweidstrasse 45, 3700 Spiez

**Isler Hans**, Alterszentrum Aaheim, Mühlwiesestrasse 8, 8355 Aadorf

**Hess Peter Dr.**, Seilerstrasse 2, 5742 Kölliken

**Schneeberger Peter**, Hofstrasse 8, 6300 Zug

**Abersold Claude**, Hohmadstrasse 2, 3600 Thun

**Häsler Willy**, Waldeggstrasse 22c, 3800 Interlaken

**Ramelli Edy**, Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

**Wälte Hansueli**, Triangelstrasse 9, 9100 Herisau

**Grünenwald Jean Paul**, Rue de Oueches 1, 2842 Rossemaison

**Meier Siegfried**, Reiserstrasse 75, 4600 Olten



## Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

